



CANTON DE RIOZ
COMMUNE DE BUSSIÈRES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 4 SEPTEMBRE 2018

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du PV du 5 juillet 2018.
2. Travaux AEP : Situation du Décompte Général et Définitif (délib)
3. Travaux ancienne mairie résultats de l'appels d'offres (délib)
4. Point Jeux Inter-villages : devis (délib)
5. Travaux Eglise : devis chéneaux (délib)
6. Date approximative des relevés Eau 2018 effectué en 2019.
7. Achat de barrières de sécurité : devis (délib)
8. Questions diverses

Le Maire certifie sous sa responsabilité, que la convocation du Conseil a été faite et affichée le 28 août 2018, et que le nombre de conseillers en exercice est de ONZE.

L'an deux mille dix-huit, le quatre du mois de septembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Bussières s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Geneviève ROUX, Maire.

PRESENTS : Mmes Geneviève ROUX, Joëlle DUPONT

MM. Emilien BRENOT, Guy DUCRET, Patrice ERSA, Pierrick REGARD.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Sébastien GALLIOT ayant donné pouvoir à Mme Geneviève ROUX.

ABSENTS : Mmes Anne-Lise GATRAT, PARTY Catherine, M. Mario MOREIRA.

Conformément à l'article L2121.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Fabrice LALLEMAND a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. Mme Geneviève ROUX, Maire a déclaré la séance ouverte.

1 – APPROBATION DU PV DU 5 juillet 2018

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par 8 voix

2 – TRAVAUX AEP : SITUATION DU DECOMPTE GENERAL ET DEFINITIF (AVENANT N° 1)

Des modifications, dans le cadre du marché mis en place sur le réseau AEP, ont dû être réalisées pour un montant HT de 42 682.72 € HT.

L'avenant n°1 engendre donc une plus-value globale de 42 682.72 € HT soit une augmentation de : 11.25 % .

Le nouveau montant du marché est donc :

- Montant HT : 422 046.22 €HT
- Montant TTC : 506 455.46 € TTC:.



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 1

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Commune de Bussières

19 rue de l'Église
70190 BUSSIERES

Représentée par Mme le Maire, Madame Geneviève ROUX

B - Identification du titulaire du marché public

COLAS NORD EST

19, rue de l'Industrie
70 000 VESOUL

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public :

Renouvellement des conduites AEP dans le village.

- Date de notification du marché public : 05/01/2018
OS n°1 : Démarrage de la période de préparation (1 mois) puis démarrage des travaux à l'issue de la période de préparation avec effet au 30 août 2017 (fin du délai d'exécution fixé au 3 avril 2018),
OS n°2 : Prolongation de délai (fin du délai d'exécution repoussée au 5 juin)
OS n°3 : Interruption du délai d'exécution à partir du 25 mai 2018,
- Durée d'exécution du marché public : 7 mois initialement + 2 mois (OS n°2)
- Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :
 - Taux de la TVA : 20 %
 - Montant HT : **379 363,50 € HT**
 - Montant TTC : 455 236,20 € TTC

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Suite à la découverte de 2 poteaux incendie de colonne interne en Ø 80 mm, il est nécessaire de les remplacer pour 2 poteaux en Ø 100 mm (9 route de Geneuille et 2 route de Boulot) pour rendre conformes les ouvrages et les débits incendie suivant la réglementation nationale et conformément au Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Suite à la découverte du passage en domaine privé du réseau public d'eau potable à l'extrémité de l'Avenue du château, il est décidé de prolonger l'antenne du sentier des Vignes sur 60 ml en canalisation de Ø 80 mm sous domaine public avec la reprise de 4 branchements jusqu'en parties privatives et pose d'un nouveau coffret en limite de propriété.

Lors de la pose de la nouvelle conduite d'eau potable, il a été découvert 2 tronçons de réseaux d'eaux pluviales fissurés et fracturés au niveau de la route départementale n°66 (bas de la rue du Moulin et route de Boulot). La structure même du réseau étant atteinte et déstabilisée lors de la réalisation de la fouille, il est décidé de reprendre le réseau d'eaux pluviales sur ces 2 traversées de routes.

Suite à la découverte de branchements d'eaux usées et d'eaux pluviales au passage de la nouvelle canalisation d'eau potable, il est décidé de matérialiser ces branchements et de les maintenir accessibles par la pose de boîte de branchements en limite de propriété avec tampon fonte : soit 4 boîtes de branchements avec tampons et 1 tampon avec mise à niveau sur une boîte de branchement existante mais borgne.

Suite à l'impossibilité d'évacuer l'eau de la purge située à l'extrémité de la rue de l'Eglise via le réseau béton traversant la parcelle privé n° 122 certainement bouché ou effondré, il est décidé de créer un nouveau réseau d'évacuation des eaux de la purge lequel reprendra également les eaux pluviales de la Place de l'Eglise avec un exutoire sur la parcelle communale n°129 (prairie enherbée).

Lors de la pose de la nouvelle conduite d'eau potable, il a été découvert le long de la fouille route de Boulot (face au n°8 et au n°13) deux regards borgnes d'eaux pluviales fissurés et endommagés. Ces regards en accotement pouvant être circulés, il est décidé de les remplacer avec également la pose d'un tampon fonte de classe de résistance adaptée.

Lors de la réalisation des fouilles rue de l'Eglise, la présence de roche massive et son extraction par blocs au brise roche, ainsi que le manque de tenue de la structure de chaussée ont engendré des ouvertures de fouilles plus larges et irrégulières. Au vu du mauvais état du revêtement de chaussée existant et également pour des raisons esthétiques, il est décidé de reprendre les fouilles en enrobé sur la pleine largeur de la rue de l'Eglise, depuis la Grande Rue jusqu'à la place de l'Eglise.

L'antenne de la rue des Cerisier est un réseau privé dont le diamètre n'était pas connu. Son raccordement a nécessité des pièces en Ø 100 mm ainsi qu'une amorce de même diamètre.

Lors de la pose du réseau principal, il a été découvert d'une part de nouveaux branchements au plomb non répertoriés et d'autre part des cas où un même branchement alimente plusieurs bâtiments indépendants. Il est donc décidé de renouveler ces branchements plomb nouvellement découverts et de réaliser un branchement par bâtiment ou logement indépendant de propriétaires différents. A contrario, un seul bâtiment de plusieurs logements appartenant à un même propriétaire ne sera alimenté que par un branchement.

Pour le réducteur de pression (hydrostab aval), le fournisseur ne garantissait pas son appareil sans la mise en place d'une soupape de sécurité. Pour permettre d'avoir cette garantie, il a donc été décidé de poser cette soupape.

La création de prix nouveaux est donc rendue nécessaire pour la réalisation de ces travaux suivant le tableau ci-après :

N° de prix	Libellé	Unité	Prix unitaire HT
PN1	Canalisation en fonte Ø100 mm	ml	31.50 €
PN2	Vanne Ø100 mm	unité	235.00 €
PN3	Purge Ø80	unité	280.00 €
PN4	Reprise de branchements supplémentaire sur le domaine privé	Ft	880.00 €
PN5	Couche d'accroche avant enrobé rue de l'Eglise	m ²	1.50 €
PN6	Reprise de la traversée du réseau pluvial Route de Boulot	Ft	4 245,00 €
PN7	Reprise de la traversée du réseau pluvial Rue du Moulin	Ft	4 245,00 €
PN8	Réseau pour évacuation de la Purge et des eaux pluviales Place de l'église	Ft	6 166,00 €
PN9	Boite sur branchements EU ou EP Route de Boulot	Ft	1 600,00 €
PN10	Pose d'un tampon fonte EU sur regard de branchement existant	Ft	150,00 €
PN11	Regard sur collecteur EP Route de Boulot	Ft	1 300,00 €
PN12	Soupape de sécurité pour l'Hydrostab stabilisateur de pression aval	Ft	2 150,00 €

Toutes ces travaux imprévus, ainsi que les quantités réellement réalisées sur les réseaux, apparaissent dans le détail estimatif modifié, ci-joint en annexe.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

NON OUI

Le Détail Estimatif modifié fait apparaître un montant total des travaux qui s'élève à 422 046.22 € H.T.

L'avenant engendre donc une plus-value globale de 42 682.72 € H.T., soit une augmentation de 11.25%.

Le nouveau montant du marché est donc :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : **422 046.22 € HT**
- Montant TTC : 506 455.46 € TTC

Il ne prend pas en compte les variations de prix prévues au marché.

Il y aura lieu d'ajouter la révision des prix, comme prévu au marché en application du code des marchés Publics.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Décident de valider l'avenant n°1 d'un montant de 42 682,72€ HT, ainsi que le montant de la révision des prix qui sera ajouté et notifié sur le Décompte Général et Définitif.
- Autorisent Le Maire à signer tous documents relatifs à cet avenant n°1.

VOIX : POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3 - TRAVAUX ANCIENNE MAIRIE : RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES

Un appel d'offres a été lancé par le cabinet NOVAE ARCHITECTES avec soumission pour le 27 août 2018 – 16 heures .

- Le lundi 27 août à 20 h 30, la commission d'appel d'offres s'est réunie et a ouvert les plis, accompagné de Monsieur PERRETANT, architecte. Une 1^{ère} sélection a été retenue. Le budget prévu soit 80 000 €HT est respecté.
A la suite de quoi, la vérification des dossiers administratifs étaient effectués par le cabinet NOVAE.
- Le lundi 03 septembre – 20 h 30, la commission s'est à nouveau réunie afin de faire la proposition au conseil municipal du 04 septembre 2018.

Après discussion, les membres du conseil municipal ont décidé :

- De retenir les entreprises cf. tableau ci-joint
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

Il est précisé que les dossiers de subventions sont d'ores et déjà acceptés.

VOIX : POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4 – POINT JEUX INTER-VILLAGES.

- DEVIS KILOUTOU demande de location d'un coffret de chantier standard pour un montant de : 287.00 € HT (344.39 € TTC).
- ENEDIS : Raccordement provisoire ENEDIS cout estimatif : 100 €

Après discussion, les membres du conseil municipal :

- Autorisent le Maire à signer les documents afférents à ce dossier

VOIX : POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5 – TRAVAUX EGLISE – DEVIS CHENEUX

Lors de la réunion du conseil municipal du 3 mars 2018, la délibération D 12-2018 Travaux église (chêneaux et électricité) a été prise à ce sujet.

Un devis correspondant à la location d'une nacelle pour réparation du chéneau sur clocher et nettoyage des gouttières a été signé à la SARL C POLETTI et T COLOTTE pour un montant de 920,00€ HT.

**Compte rendu des choix d'entreprises pour attribution du marché
"mise en conformité de l'ancienne Mairie rénovée en salle de convivialité".**

Lot	estimation	Entreprise	offre	rapport estimation	offre mini	offre maxi	commentaire
1	28900	RIVA	25948,35	-10%	23717	47764,15	4 rép. / les minis et maxis ont décliné après coup leurs propositions
2	6460	RLK	9791	52%	9791	12480	2 rép. / tarif + technique favorable à RLK
3	7860	PODEVIN	7845	0%	7845	12298,4	3 rép. / tarif + technique favorable à PODEVIN
4	12615	ISONNTINE DE	11961,35	-5%	11961,35	12814,4	2 rép. / tarif + technique favorable à BISONNTINE
5	7075	ECR	4371,93	-38%	4371,93	8699,4	5 rép. / tarif + technique favorable à ECR
6	9800	VOIRIN DENO	7989	-18%	7989	10710	5 rép. / tarif + technique favorable à VOIRIN
7	7290	PICCAND	6692,8	-8%	6692,8	7483,5	2 rép. / tarif + technique favorable à PICCAND
Total	80000		74599,43	-7%	72368,08	112249,9	mini - 10% / maxi +40%

Cette entreprise ne peut pas réaliser ces travaux. Il convient donc de délibérer à nouveau sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Décident de valider le devis de l'entreprise Claude SPANO d'un montant de 987,50€ HT soit :
- 1 185,00€ TTC
- Autorisent le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

VOIX : POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

6 - DATE APPROXIMATIVE DES RELEVES EAU 2018 EFFECTUEE EN 2019.

Suite à une demande de la CCPR qui souhaite connaître la date approximative des relevés d'eau pour 2019, après discussion, les membres du conseil municipal ont prévu : mai 2018

7 – ACHAT DE BARRIERES DE SECURITE : DEVIS

Dans le cadre de la sécurisation des bâtiments, des biens ou des personnes, et ce de manière temporaire (sécurisation d'un bien classé en péril, pose à l'entrée d'une rue pour sécuriser un vide grenier, la liste est exhaustive) il est nécessaire à la commune de faire l'acquisition de matériel spécifique tel que des barrières de sécurité.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Décident de valider le devis de la société LOXAM RENTAL d'un montant de 231,90€ HT soit 278,28€ TTC.
- Autorisent le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

VOIX : POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

8 – QUESTIONS DIVERSES

- **Info sur la venue de la DGFP/cadastre : semaine du 03 au 14.09.2018**
- Un devis auprès de la société PLIMETAL sera demandé pour une **barrière empêchant le passage des véhicules motorisés après le parking de l'Eglise** et soumis au prochain Conseil Municipal.
- **Point sur l'éclairage public** : Une étude complète est en cours pour ajout de candélabres (route de BOULOT etc....)
- **Eclairage de nuit** ; une inertie importante sur les ampoules existantes ne permettrait pas de rentabiliser une extinction dans la nuit de 0 H - 5 H. Une étude économique est en cours par rapport aux différents coûts engendrés (cf. nos travaux remplacements de candélabres). Un sondage auprès de la population devrait être envisagé si l'étude économique s'avère pertinente.
- Mme le Maire demande **la tenue d'une réunion de la commission sociale** .
- **Dates prochains conseils municipaux** : mercredi 3 octobre – mercredi 7 novembre et mercredi 12 décembre

La séance est levée à 23 30